



ISSN 1766-3059

ISSN en ligne 2260-7846

La politique linguistique dans les formations universitaires. L'exemple de l'université de Rouen

Foued Laroussi

Laboratoire Dynamique du langage in situ (Dylis), Université de Rouen
Normandie, France
foued.laroussi@univ-rouen.fr

Reçu le 15-09-2020 / Évalué le 18-11-2020 / Accepté le 30-01-2021

Résumé

L'article traite de la politique linguistique dans la formation universitaire post-licence à l'université de Rouen. Il tente de répondre entre autres aux questions suivantes : pourquoi avoir proposé des enseignements de politiques linguistiques dans cette formation universitaire ? Quelles sont les raisons qui sous-tendent ce choix ? Que visent de tels enseignements ? À qui s'adressent-ils et pourquoi ? Le texte montre que les enseignements de politique linguistique répondent au moins à deux impératifs majeurs : 1) l'adossement à la recherche, les enseignements sont nourris de la recherche sur les politiques linguistiques, ce qui explique la place importante qu'occupent la glottopolitique, la sociolinguistique de la diversité linguistique, la minoration linguistique et la polynomie dans ces enseignements ; 2) les stratégies d'intervention, autrement dit l'objectif de la formation, ne consistent pas à donner aux étudiants uniquement des enseignements théoriques mais de leur prodiguer aussi des enseignements pratiques portant, par exemple, sur la gouvernance, la régulation du plurilinguisme, la gestion du plurilinguisme au sein des organisations francophones...

Mots-clés : formation universitaire, glottopolitique, plurilinguisme, polynomie, minoration linguistique, francophonie

**Language policy in university education.
The example of the University of Rouen**

Abstract

The article deals with language policy courses in a postgraduate program at the University of Rouen. It attempts to answer the following questions, among others: why giving language policy courses in this academic program? What are the reasons behind this choice? What is the purpose of such courses? Who are they intended for and why? The text shows that language policy courses meet at least two major needs: 1) support for research, the teaching is nourished by research on language policies, which explains the importance given to glottopolitics, sociolinguistics of linguistic diversity, language minoration and polynomy; 2) intervention strategies, i.e. the objective of the program: the students are not only provided with theoretical contents but also with practical skills related for example to the governance,

the regulation of multilingualism or the management of plurilingualism, within French-speaking organizations ...

Keywords: University education, Glottopolitics, Plurilingualism, Polynomy, Language minoration, French-speaking world

Avant-propos

J'aborde, dans ce texte, la problématique de la politique linguistique dans la formation universitaire à travers une étude de cas, celui de l'université de Rouen (aujourd'hui, université de Rouen Normandie). Le discours qui suit est donc à la fois celui du chercheur, que je suis, et dont mes centres d'intérêt portent entre autres sur les politiques linguistiques, et celui du responsable pédagogique, acteur de la formation universitaire.

Entre 2002 et 2006, j'étais à la fois directeur du département des Sciences du langage et de la communication (DESCILAC) et responsable de la filière Recherche au sein du même département. En 2004, lorsque la réforme LMD¹ est arrivée dans les universités françaises, j'ai eu en charge la mise en place de cette réforme pour les Sciences du langage à Rouen. C'est donc à partir de cette date que, avec mes collègues du département, nous avons conçu le master Sciences du langage, parcours « Diffusion du français », lequel est issu de la fusion de deux maîtrises, « Français, Langue Etrangère » (FLE) et « Études Francophones » (EF). Sans m'étendre davantage sur les contours de ces deux formations, ni les réduire aux éléments que je me contente de mentionner ici, la maîtrise FLE était concentrée sur les enseignements du FLE/FLS en privilégiant l'approche didactique, alors que la maîtrise EF visait notamment la formation des spécialistes dans le secteur de la coopération internationale, en particulier dans les domaines linguistique et culturel dans l'espace francophone en priorité.

C'est donc essentiellement à partir de cette expérience du master Sciences du langage parcours « Diffusion du français » qui a été ouvert pendant près de 15 ans (2004 - 2017) que j'apporterai des réponses dans ce texte aux questions suivantes : pourquoi avons-nous proposé des enseignements de politiques linguistiques dans cette formation universitaire post-licence ? Quelles étaient les raisons qui sous-tendaient ce choix ? Que visait un tel enseignement ? À quel public s'adressait-il et pourquoi ? Quelles étaient les initiatives en termes de coopération internationale ?

Les rapports aux langues représentant non seulement un enjeu politique mais aussi symbolique, toute réflexion sur les politiques linguistiques ne peut éviter une interrogation sur leurs fondements. Les politiques linguistiques reposent-elles

sur une description des situations sociolinguistiques observées ou au contraire sur des fondements extralinguistiques ? Les concepteurs des politiques linguistiques tiennent-ils compte de l'avis des spécialistes ? Les lieux de décision sont-ils multiples ?

Autant de questions auxquelles j'essaie de répondre en gardant autant que faire se peut la même posture, celle de double casquette, celle du chercheur, spécialiste des politiques linguistiques, et celle du responsable pédagogique, appelé à concevoir un enseignement que les évaluateurs nationaux des maquettes des diplômes veulent « adossé à la recherche ».

1. Un enseignement adossé à la recherche

Les instances académiques chargées d'évaluer les formations universitaires post-licence insistent sans cesse sur leur adossement à la recherche. Qu'est-ce qu'on entend par « un enseignement adossé à la recherche » ? C'est un enseignement nourri des recherches des enseignants-chercheurs qui l'assurent. Ces derniers doivent donc être des « publiants » faisant profiter leurs étudiants de leurs recherches. Partant, pour ce qui est des enseignements des politiques linguistiques, les questions que j'aborde dans les lignes qui suivent me semblent indispensables.

1.1. La place de la glottopolitique dans la formation universitaire

Les aspects glottopolitiques de la langue ont occupé les chercheurs de l'université de Rouen depuis les années quatre-vingts, à l'instar des deux illustres maîtres, Jean-Baptiste Marcellesi et Louis Guespin, qui étaient à l'origine du concept de glottopolitique permettant de penser la problématique de la politique linguistique, notamment au sein de l'espace francophone, et d'établir un diagnostic des situations sociolinguistiques où la politique linguistique ne peut être traitée séparément d'autres questions telles que la minoration linguistique, la diversité, le plurilinguisme, le conflit linguistique, etc.

Si l'on part du constat fait par les deux chercheurs en 1986 selon lequel « toute société est langagière, et toute pratique langagière est sociale », la glottopolitique devient omniprésente « pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique. » (p.5). C'est à partir de cette « double détermination » que nous avons conçu les enseignements des politiques linguistiques dans le Master « Diffusion du français ».

Ce qui nous a semblé pertinent, dans cette démarche glottopolitique, et que nous voulions transmettre à nos étudiants, c'est qu'elle tienne compte à la fois

des phénomènes micro et macro-langagiers. La démarche glottopolitique concerne à la fois les actes dits minuscules (prétendre parler la « vraie langue », refuser de transmettre sa langue minorée à ses enfants, réprimer verbalement l'usage d'un parler jugé peu « élégant » ou moins « esthétique », etc.) jusqu'aux interventions macro-langagières sur la langue (planification, aménagement, politique linguistique d'un État ou d'une organisation nationale, supranationale, etc.).

Depuis « Language planning », proposé par Einar Haugen (1959), les questions relatives aux divers aspects de la politique linguistique ont fait l'objet d'études entreprises non seulement par des linguistes mais aussi par d'autres spécialistes des Sciences humaines qui en ont examiné les aspects sociaux, juridiques, politiques, démographiques... Dans ces travaux, chaque politique linguistique constitue un cas d'espèce étant donné la diversité des situations sociolinguistiques, sociopolitiques et socioculturelles qui conditionnent la conception et la mise en application des politiques linguistiques officielles et non officielles. Il en ressort une définition vague de la politique linguistique : les diverses actions entreprises pour régler les problèmes linguistiques.

Pour la sociolinguistique rouennaise, la glottopolitique a l'avantage de neutraliser l'opposition saussurienne langue/parole parce qu'elle met l'accent sur les actions entreprises sur la langue à la fois en tant que système et en tant que discours, autrement dit sur les pratiques langagières. Inscrire cette démarche spécifique dans le parcours « Diffusion du français » du master Sciences du langage, c'est sensibiliser les étudiants inscrits dans cette formation à un certain nombre de questions en insistant surtout sur le fait que la glottopolitique se présente non seulement comme une théorie sociolinguistique relative à l'action de la société sur la langue mais aussi comme une pratique langagière. Partant, elle est indispensable à la conceptualisation de la politique linguistique.

1.2. Politique linguistique et diversité linguistique

Une autre question qui nous a semblé incontournable dans une formation universitaire qui laisse une place importante à la politique linguistique, c'est la question de la diversité linguistique. Très souvent invoquée, celle-ci est rarement définie avec précision. On considère souvent que la lutte contre la domination de l'anglais constitue une façon de défendre des langues comme le français, l'espagnol, l'arabe ou le portugais au nom de la diversité linguistique. Par ailleurs, on peut considérer qu'au nom de cette même diversité linguistique on devrait défendre, par exemple, les langues régionales de France (alsacien, basque, breton...), d'Espagne ou les langues africaines, menacées parfois de disparition dans les pays où le français,

l'anglais ou le portugais sont langues officielles. Autrement dit, la diversité linguistique devrait fonctionner dans les deux sens et non seulement comme un rempart contre l'hégémonie de l'anglais. Dans un monde dominé par la globalisation, il est tout autant légitime, au nom de cette même diversité linguistique, de défendre le français, l'espagnol, l'arabe ou le portugais que de défendre les langues régionales d'Europe et de signer la charte sur les langues régionales et minoritaire. Pour ce qui est de la Francophonie, si l'on veut que le discours relatif à la diversité linguistique soit audible, et que la politique linguistique proposée pour promouvoir le français soit crédible, on doit éviter ce que l'on pourrait appeler la politique de deux poids et deux mesures.

Pour théoriser ces questions, Louis-Jean Calvet (1999) a proposé le « modèle gravitationnel », l'objectif étant de mettre de l'ordre dans le grand « désordre babélien » des langues du monde en considérant que celles-ci étaient reliées entre elles par les bilingues. Autour d'une langue « hypercentrale » (l'anglais), dont les locuteurs ont une forte tendance au monolinguisme, gravitent une dizaine de langues super-centrales (le français, l'espagnol, l'arabe, le chinois, etc.) autour desquelles gravitent à leur tour d'autres langues dites « centrales » qui sont à leur tour le pivot de gravitation d'autres langues « périphériques ». L'observation fine des situations sociolinguistiques des différentes aires linguistiques a incité L.-J. Calvet à distinguer deux types de diversité linguistique : la diversité « horizontale » et la diversité « verticale » : la première se manifeste entre les « grandes » langues, celles qui gravitent autour de l'anglais, qui sont officielles ou de travail dans les organisations internationales. Dire, par exemple, que le français subit la domination de l'anglais pour ce qui est des publications scientifiques, c'est vouloir défendre et promouvoir le français comme langue scientifique face à l'anglais. La seconde se manifeste entre chacune de ces « grandes langues », c'est-à-dire celles qui gravitent autour d'elles dans leurs espaces respectifs. La défense de la diversité linguistique devrait tenir compte des deux types de diversité tout en proposant des actions dans les deux directions.

À la lumière de ce modèle, l'enseignement que l'on voulait prodiguer aux étudiants de la formation universitaire qui nous occupe ici est d'envisager la Francophonie comme un véritable laboratoire de la diversité linguistique, car elle présente la particularité de décliner dans une langue unique - elle-même riche d'une multiplicité de variantes locales - une pluralité de cultures sans équivalent dans aucune des autres aires linguistiques. Au sein de la communauté francophone, coexistent donc des cultures asiatiques, arabes, nord-américaines, caraïbes, africaines, européennes... De plus, tous les pays francophones ont manifesté la volonté de faire en sorte que, face au déferlement de la globalisation, les cultures

du monde ne se trouvent pas totalement assujetties à des normes commerciales au risque de perdre ce qui fait leur sens et leur richesse pour les créateurs qui les produisent et les populations qui s'en nourrissent. La Déclaration de l'Unesco (2001) énonçait déjà que « les seules forces du marché ne peuvent garantir la préservation et la promotion de la diversité culturelle, gage d'un développement humain durable. Dans cette perspective, il convient de réaffirmer le rôle primordial des politiques publiques en partenariat avec le secteur privé et la société civile ».

La diversité linguistique est donc consubstantielle à la diversité culturelle. Cette dernière doit être distinguée de l'exception culturelle, perçue non sans raison par les pays du sud comme un instrument de défense des industries culturelles des pays riches, voire comme un levier dans la bataille transatlantique que se sont livrée (et se livrent encore) l'Amérique (surtout de Trump) et l'Europe dans le commerce des produits culturels et audiovisuels. Par ailleurs, une politique linguistique conçue à la lumière de la théorie glottopolitique devrait insister sur la nécessité de ne pas comprendre la diversité linguistique uniquement par rapport à la problématique de la mondialisation, à savoir l'hégémonie de l'anglais, langue dominante ou « hypercentrale », face aux autres langues du monde. Il faut proposer une alternative cohérente à l'« hyper-culture globalisante » qui puisse amorcer une réflexion sur ce que devrait être un modèle d'organisation et de développement de la culture dans le contexte de la mondialisation, fondé sur l'articulation optimale entre les niveaux national, régional et mondial. La Francophonie, qui a joué un rôle de précurseur dans la défense des biens culturels et dans la mise en place de la Convention de l'Unesco sur la diversité des expressions culturelles (2005), a plus que jamais besoin d'une gouvernance et d'un pilotage politique articulant de manière intégrée les enjeux culturels et linguistiques.

Toute politique linguistique qui n'insiste pas sur les deux types de diversité linguistique ne peut rendre compte adéquatement de la complexité des enjeux sociolinguistiques.

Le débat ne concerne pas exclusivement les systèmes éducatifs : les États ont à faire des choix quant aux langues nationales de leurs administrés. Les politiques étatiques ne représentant que le cadre général de choix qui concernent d'abord les citoyens, toute politique de la diversité linguistique doit exiger le respect des libertés individuelles et avoir pour fondement les besoins des citoyens et les fonctions pratiques des langues. Celles-ci doivent être associées au développement. D'où la nécessité d'aider à la création d'organismes linguistiques normatifs (conseils, comités ou universités) et des centres, unités ou instituts de recherche sur les langues. Les politiques linguistiques, notamment dans les pays francophones du sud, doivent accepter le pluralisme et encourager la coopération régionale.

Les usagers des langues doivent être associés à la formulation des politiques linguistiques. Celles-ci vont de pair avec la planification linguistique qui doit s'inscrire dans une temporalité précise.

1.3. Politique linguistique et minoration linguistique

La plupart des recherches ayant porté sur les rapports entre politique linguistique et minoration linguistique dans le monde s'accordent sur l'impossibilité d'approcher celle-ci sans se livrer préalablement à un diagnostic glottopolitique, fondé essentiellement sur la dialectique de l'un et du multiple.

Le concept de minoration linguistique, convoqué pour l'analyse des situations plurilingues, est emprunté à la sociolinguistique rouennaise ; c'est Jean-Baptiste Marcellesi qui l'a formulé comme suit (1980 : 15) :

«Langues minorées» (...) réfère au processus de minoration par lequel des systèmes virtuellement égaux au système officiel se trouvent cantonnés par une politique d'état certes, mais aussi par toutes sortes de ressorts économiques, sociaux dans lesquels il faut inclure le poids de l'histoire, dans une situation subalterne, ou bien sont voués à une disparition pure et simple. (1980 : 15).

La minoration linguistique débute avec la définition, voire avec la nomination de la langue. En effet, nommer une langue n'est jamais une opération simple ou innocente mais constitue souvent une prise de position. Les critères que l'on en invoque sont souvent hétérogènes, subjectifs et différents d'un auteur à l'autre. Le linguiste « traditionnel » classe les langues à partir de critères considérés comme imposés par l'évidence et mesure ensuite les distances structurelles, avec l'intention de ne considérer comme « langues » que celles qui s'en écartent de manière systématique. Le sociolinguiste, lui, observe la structure globale, analyse les pratiques langagières et saisit les contradictions tout en cernant les présupposés extralinguistiques, sociaux, et idéologiques qui les sous-tendent. On le sait, classer les langues, c'est leur réserver une place sur l'échiquier sociolinguistique. Partant, il ne me semble pas pertinent de s'en tenir aux seuls critères linguistiques. On doit plutôt tenir compte des points de vue sociologique, historique, psychologique...

Encore faut-il que les linguistes s'en tiennent à leurs critères linguistiques. Pour en donner un seul exemple, celui de l'arabe en Tunisie, le linguiste tunisien, Taieb Baccouche (1990 : 90), dans un article réservé à la diglossie arabe, a voulu répondre à la question suivante : « L'arabe littéraire et l'arabe dialectal sont-ils deux langues distinctes ? ».

Pour ce faire, il sélectionne cinq critères structurels (phonologique, lexico-sémantique, morphologique, grammatico-syntaxique et énonciatif) et tente de les appliquer. Il en conclut que « *al-dârija* [le dialectal] constitue un système linguistique autonome ayant ses caractéristiques structurelles propres bien qu'il existe des traits de ressemblance et d'intersection avec la *fusha* [le littéraire], en raison des liens historiques entre elles et de leur origine commune ». Pour lui, si la *fusha* et la *darija* constituent, structurellement, deux langues autonomes, « doit-on se contenter de noter les différences pour autant ? ». Il considère (p.93) que la situation linguistique de l'arabe est « originale » même si elle paraît « contradictoire à première vue », dans la mesure où les deux langues, qui sont différentes structurellement, « tendent à fusionner dans un seul système linguistique avec ses deux versants, littéraire et dialectal », ce qui caractérise « l'arabe contemporain en tant que véhicule de la civilisation moderne ». Et d'ajouter que la question de la *fusha* et de la *darija* est « un faux problème dont il importe d'en faire l'étude non d'en faire un objet de polémique ». Les différences entre les deux langues « tendent à être de plus en plus artificielles (prétendues) » ; deux langues distinctes structurellement « peuvent, du point de vue civilisationnel, être considérées comme une langue unique ». Cette conception, considérant la langue non comme un usage mais comme une norme, relève de la « linguistique unifiante », au sens de J-B. Marcellesi et B. Gardin (1974 : 85) qui « tend à rechercher tout ce qui, dans les faits linguistiques, peut donner lieu à une description unique » et gomme les différences en créant une sorte de représentation abstraite des faits linguistiques. Aussi peut-on s'interroger : pourquoi la *darija* ne pourrait pas, sur le plan civilisationnel, être considérée comme une langue au sens propre du terme ? Sans doute parce que l'idéologie linguistique dominante ne le conçoit pas ainsi (Laroussi, 2004). On voit bien ici comment le linguiste après avoir convoqué lui-même des critères linguistiques pour décider s'il a affaire à une langue ou pas, se dérobe ensuite en essayant d'éluder la question par une pirouette liant langue et civilisation comme si le dialecte, lui, ne pouvait pas bénéficier de critères civilisationnels.

Proposer donc un enseignement sur la politique linguistique à la lumière de la théorie glottopolitique se doit de mettre l'accent sur la nécessité de considérer la « langue » et le « dialecte » comme deux concepts idéologiquement investis. Partant, toute tentative de les distinguer à partir d'un seul critère se heurte à des exemples contraires.

En effet, s'interroge Louis-Jean Calvet, au nom de quels critères décider du statut culturel et social de chacun des parlers pour les classer ensuite en langues et en dialectes ? Le problème est d'autant plus moins posé que les linguistes ne se préoccupent pas de classer, ils entérinent une classification antérieure,

c'est-à-dire un état de fait : systématiquement, c'est la langue nationale qui est baptisée «langue» et les langues non nationales qui sont baptisées «dialectes», et le flou définitoire se fait donc nécessité au service de la situation comme elle est. (1974 : 47).

Et l'auteur d'ajouter (p. 48) :

La tendance chez les linguistes n'est pas à la lecture historique des rapports entre les langues, mais plutôt à la rature de l'histoire et au durcissement des positions acquises. La description comme sa théorisation figent les rapports de force existants en rapports de nature, le hasard historique devient nécessité.

Le concept de minoration linguistique permet entre autres de distinguer entre « langue minorée » et « langue minoritaire ». Dans d'autres termes, une langue minorée n'est pas forcément une langue quantitativement minoritaire (parlée par un petit groupe linguistique), mais une langue qui, pour des raisons extralinguistiques (politique, sociale, idéologique...) et non linguistiques, subit un processus de minoration linguistique qui consiste, par exemple, à la stigmatiser, dévaloriser et l'exclure de l'espace public officiel.

1.4. Politique linguistique et standardisation terminologique : l'apport de la glottopolitique

La glottopolitique se donne pour tâche l'observation des réglages de la communication par les diverses contraintes et les divers contrats langagiers, et à ce titre, elle est amenée à confronter, en particulier et non exclusivement, les diverses politiques linguistiques. Elle repère les divers procès de normalisation, et constate que toute démarche normalisatrice ne conduit pas nécessairement à une standardisation.

Par exemple, lorsqu'il s'agit d'équiper terminologiquement les pays francophones du sud, on pense que la standardisation terminologique, procès nécessaire à l'optimisation et à la transmission des informations scientifiques et techniques dans les transferts de technologie, doit tenir compte de la situation glottopolitique, autrement dit des modalités d'existence des langues dites nationales, premières ou minorées. L'objectif de la réflexion théorique est entre autres de montrer aux étudiants que la standardisation terminologique doit consister en une normalisation à un certain niveau à définir, mais dans le respect d'une certaine variabilité linguistique sans laquelle on aboutirait à une langue stérilisée, donc incapable d'assumer les diverses tâches d'une langue vivante en matière de naissance, transfert et évolution de l'information.

En somme, les enseignements proposés dans la maquette du master « Diffusion du français » insistent sur une question capitale, à savoir que la standardisation constitue une opération légitime et nécessaire, notamment pour les pays francophones du sud, l'objectif étant de sensibiliser les étudiants à la remise en cause de l'idée selon laquelle il suffirait d'agir sur une langue abstraite, sans prendre en compte la réalité des pratiques langagières ou des conditions de production de discours, pour obtenir une politique linguistique efficace.

Tant que les pratiques langagières ne sont pas prises en considération, toute activité terminologique risque de se faire en marge de l'objectif d'optimisation de la communication. Le caractère social de la terminologie revêt une importance capitale dans la mesure où elle est censée répondre aux besoins d'expression des usagers. Si l'on part du principe selon lequel la standardisation terminologique ne doit pas être déconnectée des pratiques langagières, l'une des questions qui se posent avec acuité est la suivante : faut-il opter pour une « terminologie de situation » ou pour une « terminologie normalisée » ? Entre celle-ci, trop éloignée des pratiques langagières réelles et celle-là, trop diversifiée et considérée parfois comme « anarchique », nous avons proposé (Guespin, Laroussi, 1989) une solution qui tienne compte à la fois des niveaux de langue et du caractère éminemment social du langage. Cette solution tire sa légitimité du concept de « socioterminologie », proposé par Yves Gambier (1987), pour qui « il n'y a pas de terminologie hors des pratiques sociales » (p. 319). Ce dernier était alors membre du Groupe de Recherche en Terminologie (GRT) de l'Unité de Recherche Associée, URA CNRS SUDLA (Sociolinguistique, Usage et Devenir de la LANGue) de l'université de Rouen, dirigé par Louis Guespin. Autrement dit, pour qu'elle soit efficace, une opération de normalisation terminologique doit procéder à un diagnostic glottopolitique clair qui tienne compte des conditions de production de discours scientifiques, de l'évolution des rapports entre sciences et techniques et des conditions de communication dans les transferts de savoirs et de technologies.

1.5. Politique linguistique, francophonie et polynomie

Vouloir que les étudiants inscrits dans une formation universitaire post-licence puissent acquérir des solides connaissances sur les politiques linguistiques en France et en Francophonie ne peut passer sous silence les théories sociolinguistiques qui ont tenté de conceptualiser la variation et la variabilité du français dans l'espace francophone. Parmi ces approches, la théorie de la polynomie nous a semblé capitale.

Envisager une approche linguistique de l'espace francophone fondée sur la théorie de la polynomie nous a conduit à nous interroger sur les formes particulières que prend le français dans les différentes communautés de la Francophonie et sur les rapports qu'il entretient avec les autres idiomes au sein de ces mêmes communautés. Les enseignements sur la politique linguistique devaient entre autres objectifs répondre aux questions suivantes : comment le français est-il perçu par les divers groupes sociaux ? Quel rôle joue-t-il dans certains pays où il est considéré à la fois comme un instrument de communication, voire d'ouverture sur le monde moderne, et comme symbole identitaire ? La théorie de la polynomie, fondée essentiellement sur l'intertolérance et la non-hiérarchisation des variétés linguistiques en concurrence, est-elle compatible avec la notion de conflit linguistique, propre à chaque terrain ? Comment rendre compte des figements et antagonismes identitaires dans un contexte mondial où la tendance est plutôt vers le repli sur soi ? Une série de questions théoriques que nos étudiants doivent maîtriser à l'issue de leur formation.

Compte tenu de l'hétérogénéité des situations de francophonie et de la complexité des problèmes qui s'y posent, des questions élémentaires en apparence telles que « qu'est-ce qu'un francophone ? », « qui parle français ? », « de quel français s'agit-il ? » soulèvent immédiatement des difficultés insolubles, liées à l'identification des langues et des variétés et aux approches théoriques des continuités intra et interlinguistiques.

Nous avons estimé que dans une formation universitaire de master intitulée « Diffusion du français », il est incontournable que nos étudiants maîtrisent cette notion théorique et pratique. Le concept de « langue polynomique » a été proposé par Jean-Baptiste Marcellesi (1984) pour rendre compte de l'émergence de la langue corse. Il s'agit pour nous (Laroussi, Babault, 2001) de mettre ce concept à contribution pour penser la variabilité du français dans l'espace francophone que J-B. Marcellesi (1989 : 91) a redéfini comme suit :

Langue à l'unité abstraite, à laquelle les locuteurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. Elle s'accompagne de l'intertolérance entre utilisateurs de variétés différentes sur les plans phonologiques et morphologiques, de même que la multiplicité lexicale est conçue ailleurs comme un élément de richesse.

Par ailleurs, cette conception consensuelle, parce que fondée sur l'intertolérance entre les variétés de français dans la Francophonie, ne nous épargne pas une série de questions inévitables, à nos yeux, pour une telle entreprise.

L'originalité de la démarche polynomique consiste-t-elle à relativiser l'importance des différences linguistiques objectives pour mettre l'accent sur des processus tels que « l'individuation sociolinguistique » ou « l'intertolérance » ? Les situations de la francophonie extra-hexagonale sont-elles potentiellement conflictuelles ? Dans cette perspective, l'intertolérance prône-t-elle la « poly-francophonie » (Gambier *et al.*, 1991) harmonieuse (auquel cas on aboutirait à l'occultation du conflit, inhérent à ce type de situation) ?

Peut-on éviter la question de la norme quand on a affaire à la variabilité du français dans l'espace francophone (Marcellesi, 1991) ? Comment cerner les indicateurs d'identité et à quels niveaux fonctionnent-ils ? Assiste-t-on à des processus d'individuation sociolinguistiques tendant à valoriser les différences linguistiques et à en faire des éléments de reconnaissance ou au contraire observe-t-on des discours épilinguistiques stigmatisant certaines performances linguistiques ? Les traits d'individuation réfèrent-ils à des normes locales ou tendent-ils à sacraliser le français central ? On peut donner deux exemples qui illustrent ces questions, le Maghreb et le Québec. On pourrait affirmer que bien que nombreux chercheurs s'accordent pour dégager nombre de traits phonétiques et lexico-syntaxiques du français maghrébin, certains chercheurs, maghrébins en particulier, réfutent le syntagme « français maghrébin », jugeant l'expression dévalorisante par rapport au français de France ; ce sont ceux qui veulent être plus royalistes que le roi en revendiquant un « français maghrébin » qui soit identique au « français de France ». Au Québec, on assiste, d'une part, à un bannissement, voire à une chasse des anglicismes, d'autre part on revendique nombre de particularismes linguistiques, à défaut de parler d'individuation sociolinguistique.

Sensibiliser les étudiants à la problématique de la variabilité du français dans l'espace francophone ne peut se faire sans leur donner un aperçu des manifestations issues des contacts linguistiques tels que le métissage, le code-switching, l'emprunt, le pidgin, etc. Ces aspects nous obligent à nous interroger sur la notion même de langue ou de variété de langue. La forme que prend une variété de langue dans une communauté donnée dépend largement des fonctions qu'elle y assume et des attitudes des locuteurs envers elle. La description de la variabilité du français dans l'espace francophone ne peut faire l'économie d'une approche combinant, ou confrontant pratiques langagières réelles et discours épilinguistiques.

2. Les stratégies d'intervention

Je viens d'insister sur les contours de la formation du master « Diffusion du français » au niveau théorique, l'objectif étant d'aider nos étudiants à développer

une réflexion critique sur la variation sociolinguistique et d'acquérir de solides connaissances sur les différents domaines d'une politique linguistique et éducative institutionnelle et non institutionnelle afin de pouvoir en tenir compte surtout dans leur pratique professionnelle.

Etant donné que le parcours universitaire ne vise pas que la formation de chercheurs mais aussi celle d'experts, d'attachés culturels et linguistiques, d'acteurs dans les organisations internationales, les ONG, il fallait donc donner à nos étudiants non seulement des enseignements théoriques mais leur prodiguer aussi des enseignements à caractères pratiques portant entre autres sur les stratégies d'intervention d'une politique linguistique que j'essaie, sans prétendre à l'exhaustivité, de passer en revue dans les lignes qui suivent.

2.1. Réguler le plurilinguisme

Le versant linguistique de la mondialisation est un peu à l'image de l'opposition entre libre-échange et protectionnisme. Si le libre-échange se traduit par la véhicularité généralisée de l'anglais, le combat de certaines organisations linguistiques a pour objectif le protectionnisme linguistique. La grande différence entre le libre-échange et le protectionnisme linguistique est l'absence de législation internationale. Dans d'autres termes, le statut international de l'anglais ne repose sur aucune concertation ni un traité ni un accord.

Pour sortir de cette impasse, on pourrait proposer une réflexion sur l'organisation mondiale des échanges linguistiques, une sorte de « Bretton-Woods² » linguistique. Si une telle réflexion était amorcée par la Francophonie, elle aurait des retombées positives non seulement sur le français mais également sur toutes les langues du monde. L'Afrique notamment, là où se jouera l'avenir du français extra-hexagonal dans les décennies à venir, aurait en la matière un rôle capital à jouer. C'est un continent de migrations, de mobilités humaines et linguistiques, qui est bien placé pour être à l'origine d'initiatives internationales, nationales ou régionales susceptibles de réguler le plurilinguisme en établissant des rapports équilibrés entre les différentes langues dans le but d'œuvrer pour un développement durable.

2.2. De la politique linguistique à la géolinguistique

Si l'on veut donner à la politique linguistique les moyens d'intervention, une autre question doit être prise en considération, celle des effets sur les langues des bouleversements géopolitiques récents : la fin de la « Guerre froide » et du

bipolarisme, les « pays émergents », etc. Les pays africains, par exemple, entretiennent avec les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) des relations de plus en plus nombreuses et ils peuvent à terme les suivre sur la voie du développement durable.

En Asie, contrairement aux quatre pays membres de la Francophonie institutionnelle (Cambodge, Thaïlande, Laos et Vietnam), c'est la Chine qui a le plus de liens avec les pays africains. D'ailleurs le français y est de plus en plus enseigné, dans le but explicite de faciliter les rapports de coopération économique avec les pays africains francophones. Ainsi le français pourrait jouer un rôle de facilitateur dans ces rapports : les pays de la Francophonie, réunis au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), devraient trouver une réponse adéquate et rapide à ce phénomène relativement nouveau. Mondialisation oblige, les politiques linguistiques ne peuvent être déconnectées des considérations géopolitiques, et les pays de la Francophonie sont appelés à jouer un rôle central dans ce domaine. La Francophonie institutionnelle doit s'impliquer dans les débats concernant le développement et la croissance du point de vue de la gouvernance linguistique.

2.3. La gouvernance linguistique

Prenons, par exemple, le cas de La Méditerranée, laquelle est devenue dans les dernières années un cimetière à ciel ouvert. Combien de migrants sud-nord, fuyant les guerres pour la paix, les dictatures pour la démocratie, la misère pour un monde qu'ils espèrent meilleur, prennent le risque, à bord de barques de fortune, de mourir noyés.

Évidemment, à ces drames quotidiens, la gouvernance linguistique n'y peut rien dans l'immédiat. Mais, à long terme, elle pourrait œuvrer pour un développement endogène, inclusif et durable susceptible autant que faire se peut de freiner ces départs et de pousser les gens à trouver des solutions viables chez eux.

En Afrique, plus de 2000 langues sont parlées dont une bonne partie est menacée à court ou à moyen terme de disparition. Toute politique linguistique, soucieuse de la gouvernance linguistique, ne peut éviter de s'en inquiéter et d'en trouver des solutions adéquates susceptibles de freiner cette disparition. Entre deux positions qui pourraient paraître extrêmes : celle qui compare les langues menacées de disparition aux espèces menacées qu'il faudrait protéger sans exception, et celle qui met les langues au service du développement et ne préconise que la protection des langues susceptibles de jouer un rôle dans le développement, il y a peut-être une place à une position intermédiaire (Laroussi, 2016). Bien sûr, les questions concrètes, qui se posent ici, ne sont pas uniquement d'ordre théorique mais pratique : doit-on protéger toutes les langues par principe ou mettre les langues

au service de choix politiques, en particulier au service du développement ? Le choix n'étant pas évident, il revient à chaque État-nation et à chaque communauté linguistique d'opter pour la position qui lui semble pertinente. Néanmoins, quelle que soit l'option choisie, les décideurs des politiques linguistiques ne peuvent éviter de se positionner par rapport à deux approches majeures bien que contradictoires : celle des besoins, parfois aveugles, de l'économie, et celle de l'urgence écologique. Sans doute serait-il possible d'imaginer, en particulier en Afrique, une position équilibrée entre une approche fonctionnelle, fondée sur l'évaluation de l'utilité sociale des langues, et une approche écolinguistique, fondée sur le principe selon lequel toutes les langues doivent être protégées.

Conclusion

Les enseignements portant sur les politiques linguistiques proposés dans la formation universitaire à l'université de Rouen visent, comme je l'ai montré dans ce texte, deux objectifs, à savoir donner aux étudiants de solides connaissances théoriques sur cette problématique, tout en leur prodiguant les moyens d'intervention sur le terrain au cas où ils deviennent eux-mêmes des décideurs des politiques linguistiques. Dès lors que la formation universitaire vise ces deux objectifs, comme c'était le cas du master « Diffusion du français » - former des enseignants-chercheurs spécialisés dans les politiques linguistiques en leur permettant d'envisager la préparation de thèses de doctorat dans ce domaine et former des spécialistes de la coopération culturelle et linguistique -, il faut trouver un certain équilibre entre les deux tendances.

Il est vrai que cet objectif n'était pas toujours facile à atteindre. Pourtant, durant les 13 années de fonctionnement du master « Diffusion du français » (2004-2017), si j'en juge par le nombre de dossiers que nous recevions chaque année, surtout de l'étranger, je pourrais à défaut conclure à l'attractivité de la formation. Aujourd'hui, nous continuons à prodiguer des enseignements en politiques linguistiques au sein des deux masters du département (mentions Sciences du langage et FLE). Si les politiques linguistiques n'ont plus la même visibilité, du moins continuons-nous à maintenir cette double ambition pour les étudiants à travers les enseignements dispensés.

Bibliographie

- Baccouche, T. 1990. « Hal al-fusha wa-addarija lugataïn? » [L'arabe littéraire et l'arabe dialectal sont-ils deux langues ?]. *Revue Tunisienne des Sciences sociales*, n°100. Tunis : Publication du CERES, p. 80-93.
- Calvet, L.J. 1974. *Linguistique et Colonialisme*. Paris : Payot.
- Calvet, L.-J. 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.

- Gambier, Y. 1987. « Problèmes terminologiques des pluies acides pour une socioterminologie ». *Meta*, vol. 32, n° 3, Québec : Presse de l'Université de Montréal, p. 314-320.
- Gambier, Y., Gaudin, F., Guespin, L. 1991. « Terminologie et polynomie », *Les Langues Polynomiques, PULA*, vol. 3/4, Corti, Université de Corse, p. 202- 217.
- Guespin, L., Laroussi, F. 1989. « Glottopolitique et standardisation terminologique ». *La Banque des mots*, n° Spécial, p. 5-22.
- Guespin, L., Marcellesi, J.-B. 1986. « Pour la glottopolitique ». *Langages*, n°83. Paris: Larousse, p. 5-34.
- Haugen, E. 1959. « Language Planning in Modern Norway ». *Anthropological linguistics*, n° 1/3, p. 8-21.
- Laroussi, F. 2004. « Les politiques linguistiques des pays du Maghreb : fondements idéologiques et enjeux sociaux ». *Revue d'aménagement linguistique*, n°107. Québec : Office québécois de la langue française, p. 41-58.
- Laroussi, F. 2016. Pour quand une éducation plurilingue à Mayotte. In : Hélot, C., Erfurt, J. (dir.), *L'Éducation bilingue en France. Politiques linguistiques, modèles et pratiques*. Limoges : Lambert-Lucas, p. 130-144.
- Laroussi, F., Babault, S. (dir.) 2001. *Variations et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone*. Paris : L'Harmattan.
- Marcellesi, J.-B. 1980. « De la crise de la linguistique à la linguistique de la crise : la sociolinguistique ». *La Pensée*, n°209. Paris : IRM, p. 4-21.
- Marcellesi, J.-B. 1984. « La définition des langues en domaine roman ; les enseignements à tirer de la situation corse ». *Actes du XVIIe Congrès de linguistique et philologie romanes*, Aix-en-Provence, p. 307-314.
- Marcellesi, J.-B. 1989. « Le sentiment épilinguistique des Corses » in *Hannoversche Beiträge zu Sprache und Kultur*, 1, Universität Hannover, p. 331-336.
- Marcellesi, J.-B. 1991. « Polynomie, variation et norme ». *PULA*, ¾. Paris : Corti, p. 331-336.
- Marcellesi, J.-B., Gardin, B. 1974. *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*. Paris : Larousse.
- UNESCO, 2001. Déclaration universelle sur la diversité culturelle.
- UNESCO, 2005. Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Notes

1. Licence Master Doctorat.
2. Les accords de Bretton-Woods (1944) aux États-Unis avaient pour but de réguler les politiques économiques et financières.